

Dossier de candidature
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ASSOCIES TEMPS PLEIN (MAST/PAST)
(Décret 85-733 du 17 juillet 1985)

Candidature N° emploi **obligatoire** :

1- RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CANDIDAT

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Code Postale :

Ville :

N° de téléphone :

Adresse électronique :

@

2- SITUATION PROFESSIONNELLE PRINCIPALE

Qualité	Entreprise	Nombre d'années	Du	Au
Chef d'entreprise, commerçant, artisan				
Travailleur indépendant				
Salarié du secteur privé				
Fonctionnaire ou contractuel de la fonction publique				

3- VOTRE SITUATION ACTUELLE

PROFESSION, Grade ou fonctions

Nom et adresse de l'employeur principal

Profession libérale (adresse) :

4- DIPLOMES

(joindre les copies)

TITRE	LIEU D'OBTENTION	DATE D'OBTENTION

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(é) M Mme Mlle :

Atteste avoir pris connaissance du décret n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif au recrutement des associés et invités. (textes en annexe)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à notifier à l'administration toute modification qui interviendrait ultérieurement.

Fait à : _____ le : _____

Signature :

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR CONSTITUER UN DOSSIER DE CANDIDATURE A UN EMPLOI D'ENSEIGNANT ASSOCIE A TEMPS PLEIN

PIECES A FOURNIR

- ☐ Dossier de candidature
- ☐ Curriculum Vitae détaillé et une liste des travaux et publications, le cas échéant
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Copie de la pièce d'identité ou du titre de séjour pour les candidats étrangers
- ☐ Dernier diplôme obtenu

POUR TOUS LES SALARIES DU PUBLIC ET DU PRIVE :

- ☐ Attestations du ou des employeurs permettant d'établir l'ancienneté dans l'entreprise et faisant figurer la date d'embauche et la situation actuelle (plusieurs attestations seront fournies en cas d'employeurs successifs) :

POUR LES CONSULTANTS ET LES PROFESSIONS LIBERALES :

- ☐ Attestation sur l'honneur précisant la date de début de l'emploi principal
- ☐ Répertoire SIREN OU SIRET ;
- ☐ Inscription à un ordre professionnel ;
- ☐ Copie de la cotisation Foncière des Entreprises des 3 dernières années ;

Conditions d'expérience professionnelle :

Expérience professionnelle confirmée (autre qu'une activité d'enseignement) en rapport direct avec la spécialité enseignée :

- maître de conférences (MCF) : au moins 7 ans dans les 9 ans qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement
- professeur des universités (PR) : au moins 9 ans dans les 11 ans qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement

INCOMPATIBILITÉ : Les enseignants à temps plein ne peuvent exercer simultanément une activité professionnelle d'agent public

TOUT DOSSIER INCOMPLET ET/ OU HORS DELAIS SERA DECLARE IRRECEVABLE